

CALENDRIER

Inscription et formulation des vœux
du 17/01/2024 au 14/03/2024

Commission et examen des vœux
du 09/04/2024 au 21/05/2024

Entretien d'admission
16/05/2024

Phase d'admission
31/05/2024 au 12/07/2024

2024



Pour toute question relative aux inscriptions :
secretariat.orthoptie@u-picardie.fr



www.u-picardie.fr
UFR > Médecine > Orthoptie



Département d'Orthoptie
UFR de Médecine - Bât D - 2e étage
3 rue des Louvels - 80036 AMIENS Cedex 1

avec le soutien de :



UNIVERSITÉ
de Picardie

Jules Verne

Devenir ORTHOPTISTE



Conception : Direction de la communication de l'UJIV

UFR de Médecine
Département d'Orthoptie

L'orthoptie est une profession paramédicale. Elle consiste à la réalisation de bilans, de dépistages, de rééducation et de réadaptation des troubles de la fonction visuelle.

L'exercice de l'orthoptie se fait en libéral et/ou en salariat (hôpitaux, cliniques, structures ou centres de rééducation, cabinets d'ophtalmologie ...)

L'activité quotidienne de l'orthoptiste est très variée, avec des patients de 9 mois à 99 ans.

Les prises en charges sont diverses :

- Recherche de strabisme, d'amblyopie (« œil paresseux ») mais aussi des troubles neuro-développementaux, neuro visuels, difficultés d'apprentissages
- Céphalées, fatigue oculaire, difficultés d'accommodation, pertes d'équilibre et troubles visuo-vestibulaires, basse-vision, douleurs musculo-squelettiques fonctionnelles, troubles visuels des pathologies générales (AIT, AVC, maladie de Parkinson, Sclérose en plaques, diabète, Ehlers Danlos, fibromyalgies ...), et des pathologies ophtalmologiques (glaucome, ...)
- Examens de vue dans le but de la primo-prescription de verres correcteurs (en accès direct), ou du renouvellement de ceux-ci, selon certaines conditions.
- Dépistage de l'Amblyopie ou dépistage des Troubles visuels, en accès direct, chez les enfants de 9 à 15 mois ou de 30 mois à 5ans.
- Explorations Ophtalmologiques complémentaires : examen du champ visuel, OCT, pachymétrie, électrophysiologie...



LES ÉTUDES

Les études pour l'obtention du certificat de capacité d'orthoptiste s'effectuent en 3 ans, selon l'arrêté du 20 octobre 2014.

La formation s'organise en 6 semestres, validés par 180 crédits européens, et comporte un enseignement théorique, des stages hospitaliers, et également des stages en libéral et en structures.

Les sessions de cours théoriques ont lieu à l'UFR de Médecine d'Amiens.

Les stages se déroulent dans les centres hospitaliers d'Amiens, St Quentin, Reims, Rouen, Abbeville, Valenciennes, Creil et Beauvais qui seront attribué en fonction du classement Parcoursup à l'issue de l'oral d'admission.

MODALITÉS D'ACCÈS

Pour accéder à la formation d'orthoptie :

- **Admissibilité via Parcoursup**
- **Admission suite à un entretien**

Les écoles d'orthoptie sont regroupées en inter-région. 1 voeu par inter-région et plusieurs sous voeux possibles.

Peuvent accéder à la formation d'orthoptie :

- Les titulaires du baccalauréat ou DAEU
- Les élèves inscrits en terminale pour l'année 2023 - 2024.

IMPORTANT : Pour être autorisés à entrer dans l'école d'orthoptie, les étudiants doivent impérativement obtenir le baccalauréat quel que soit le résultat donné sur Parcoursup.

Les candidats étrangers doivent justifier d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau égal à celle que sanctionne le baccalauréat français (contenu, durée des études et modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances).